



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-301

PUBLIÉ LE 30 MAI 2023

Sommaire

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

/

75-2023-05-23-00007 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A
SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE Baignade D ACCÈS PAYANT (2
pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2023-05-10-00016 - Arrêté portant habilitation pour rechercher et
constater les infractions au code de l'action sociale et des familles et au
code du tourisme (2 pages)

Page 6

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2023-05-23-00007

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS
PAYANT



Arrêté n°

AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de monsieur Christophe NOEL DU PAYRAT en qualité de préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Madame WARO Koralie, titulaire d'un BNSSA obtenu le 24 juin 2020 dans les Pyrénées-Orientales, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, Annette K, en date du 25 avril 2023, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame WARO Koralie née le 04 janvier 2003, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Annette K située Pont de Javel bas, 75015 Paris, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2023.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 23 mai 2023

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2023-05-10-00016

Arrêté portant habilitation pour rechercher et
constater les infractions au code de l'action
sociale et des familles et au code du tourisme



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ

**portant habilitation pour rechercher et constater les infractions
au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme**

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment en ses articles L.331-8-2, R.331-6 et R.331-6-1 ;
- VU** le code du tourisme, en ses articles L.412-2 et R.412-15 ;
- VU** le code de procédure pénale, notamment en ses articles 12, 14, 15 et 28 ;
- VU** le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris
- VU** l'arrêté préfectoral n°2022-07-29-00005 du 29 juillet 2022 par lequel le Préfet de Paris délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France, en matière administrative ;
- VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France ;
- VU** l'Article 1 de la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature à Jean-François DALVAI, directeur de l'unité départementale de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de Paris, pour le département de Paris, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions figurant ci-dessous ainsi celles relevant des missions de cohésion sociale dans le département de Paris de la direction régionale et interdépartementale ;
- VU** l'arrêté n°MTS-0000254635 du 1^{er} décembre 2021 portant nomination de Madame Cloé BLANCHARD dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale, en qualité d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale
- VU** l'arrêté n° MSO0000181394938 du 21 mars 2023 portant titularisation de Madame Cloé BLANCHARD dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale à compter du 1^{er} avril 2023, et affectation à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, unité départementale de Paris, à compter du 1^{er} avril 2023.

ARRÊTE

Article 1 – Compétence matérielle

Madame Cloé BLANCHARD, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles qui ne relèvent pas spécifiquement d'autres corps que ceux cités à L.313-13 CASF et les infractions prévues à l'article L.412-2 du code du tourisme.

Article 2 – Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales du département de Paris, ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L.313-13 II du CASF dans le ressort de l'administration d'accueil.

Article 3 – Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'entreprise, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) d'Île-de-France.

Article 4 – Exécution de l'arrêté

Le directeur régional adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs du département.

Fait à Aubervilliers, le 10 mai 2023

Pour le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
Le directeur de l'unité départementale de Paris.

Signé

Jean-François DALVAI